Image not found or type unknown

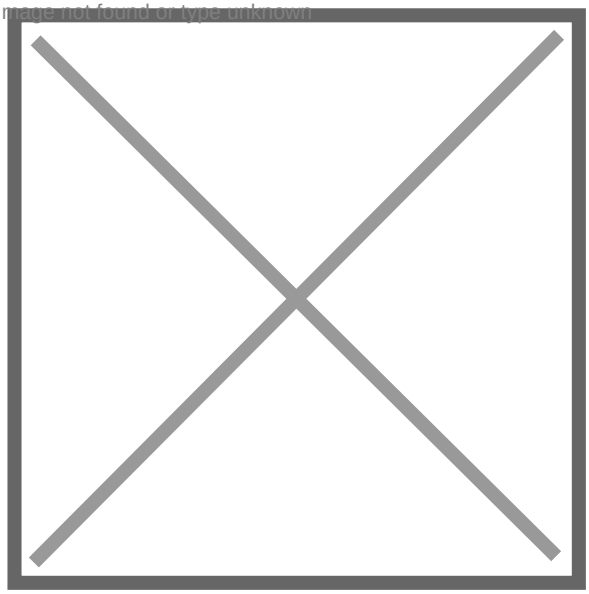

*********urgent svp aider moi**********

Par **toufik**, le **19/09/2008** à **03:26**

j'etait locataire cher un bailleur de 2002 a avril 2008.en 2006 j eut des dificulter a payer mon loyer pendant un mois , mon bailleur ma mis en demeur .quelque moi apres je me trouve sans baille.j f apelle a une association qui ma aider a constituer un dossier fsl.qui ma etait accorde.ce qui f que le bailleur a recus cette somme(??).mais maintenat le pblem c que mon bailleur n'a pas recu le rapelle APL de la part de la caf depuis fevrier 2006 a avril 2008.en debut j eu rdv cher mon bailleur pour signe un nvx baille car mon immeuble va etre demolit.du coup j demenager cher un autre bailleur que j trouver par mes propre moyen.maintenat mon bailleur ne vx pas me rendre la caution en pretextant que tant qu'il n'aura pas recu le rapelle APL de la part de la caf j'aurrai pas ma caution.en a t'il le droit??????????????????????????je lui f un courrier avec AR 2 mois apres mon depart de mon ancien logement .TOUJOUR PAS DE NOUVELL.que doit je faire,??????????????????????

aider moi svp je suis sans emploi et j des enfant a charge j'ai besoin de cette somme pour mes enfants.
merci par avance

Par **domi**, le **19/09/2008** à **19:08**

bonsoir , n'avez vous pas pensé à vous déplacer à la CAF , pour voir ce qui se passe...? le dossier ne va peut-être pas se débloquer tout seul !Domi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés